

République Française Département de la Moselle
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT
Séance du 6 mars 2026

L’an deux mil vingt-six, le six mars, à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, J. Lambert, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth
Absents-excusés : E. Driant, F.Louyot a donné procuration à O. Artur, S. Neis a donné procuration à J-C Werth
Absents : V. Crone.

Aurélia Châlons a été désignée secrétaire de séance

Vote du compte financier unique année 2025 – budget principal

Vu le CFU année 2025 de la commune de Bazoncourt budget principal ;
Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Artur Olivier, 1er adjoint (président ad’hoc désigné pour la séance) ;
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l’exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	747 793.31€	341 565.00€	1 089 358.31€
	Recettes réalisées	128 985.53 €	428 874.82€	557 860.35€
	Restes à réaliser	106 755.00€	0€	106 755.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	831 674.64€	442 781.44€	1 274 456.08€
	Dépenses réalisées	103 004.72€	363 547.99€	466 552.71€
	Restes à réaliser	390 000.00€	0€	390 000.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l’exercice (+/-)	25 980.81€	65 326.83€	91 307.64€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	83 881.33€	101 216.44€	185 097.77€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	109 862.14€	166 543.27€	276 405.41€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-283 245.00€	0€	-283 245.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-173 382.86€	166 543.27€	-6 839.59€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n’ayant pas pris part au vote,
- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Bazoncourt budget principal.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

Vote du compte financier unique année 2025 – budget forêt

Vu le CFU année 2025 de la commune de Bazoncourt budget forêt ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Artur Olivier, 1er adjoint (président ad'hoc désigné pour la séance) ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 713.00€	3 450.00€	8 163.00€
	Recettes réalisées	0€	1 999.55€	1 999.55€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 000.00€	67 025.76€	72 025.76€
	Dépenses réalisées	0€	7 171.17€	7 171.17€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0€	-5 171.62€	-5 171.62€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	287.00€	63 575.76€	63 862.76€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	287.00€	58 404.14€	58 691.14€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	287.00€	58 404.14€	58 691.14€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Bazoncourt budget forêt.

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Affectation des résultats Budget principal adopté à l'unanimité

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2025
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif présente :

X un excédent de fonctionnement de 166 543.27 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou -	+	65 326.83
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0.00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	101 216.44
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser) ..	+	166 543.27
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) ...D001.....	-	0
Excédent (excédent de financement) ...R001.....	+	109 862.14
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	283 245.00
Excédent de financement	+	0.00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		173 382.86

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	166 543.27
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	0.00
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

Affectation des résultats Budget Forêt adopté à l'unanimité

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2025
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif présente :

X un excédent de fonctionnement de 58 404.14 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou -	-	5 171.62
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0.00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	63 575.76
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	58 404.14
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) ...D001.....	-	0
Excédent (excédent de financement) ...R001.....	+	287.00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0.00
Excédent de financement	+	0.00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0.00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0.00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	58 404.14
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

Devis géomètre

Le Maire présente un devis du cabinet Meley-Strozyna concernant un relevé des bornes entre Bazencourt et Vaucremont pour sécuriser le tracé des liaisons douces pour un montant de 2 831.15€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis

Adopté à l'unanimité

Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Beux par la société MP BIOGAZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Moselle, en date du 21 janvier 2026 portant ouverture d'une enquête publique, relative à l'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Beux par la société MP BIOGAZ,

Considérant que la société MP BIOGAZ a effectué une demande pour un projet d'unité de méthanisation sur la commune de Beux,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 6 au 24 mars 2026 inclus, sur le projet porté par la société MP BIOGAZ, visant à augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation implantée à Beux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public :

En mairie de Sanry / Nied du 6 mars de 16h à 18h

En mairie de Beux le 12 mars de 17h à 19h et le 24 mars de 18h à 20h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable par 3 voix contre, 8 abstentions

- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP.
- Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage le 06.03.2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 06.03.2026

Publication et notification le 06.03.2026

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 6 mars 2026

Le Maire

